

(A)

(N° 155.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 21 AVRIL 1868.

CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport du Directeur général de la Caisse générale d'épargne et de retraite, sur les opérations de cette institution, pendant l'année 1867.

Le développement que prend la Caisse d'épargne mérite de fixer l'attention de la Chambre. Le mouvement se produit dans la plupart des villes et communes du pays, et il permet d'augurer favorablement de l'avenir.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

Bruxelles, le 14 avril 1867.

(2)

COMPTE RENDU

PRÉSENTÉ AU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE.

MESSIEURS,

Me conformant au vœu de l'art. 14 de la loi organique de la Caisse générale d'épargne et de retraite, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les opérations de cette institution pendant l'année 1867.

La composition du conseil général et du conseil d'administration n'a subi, depuis l'année dernière, aucune modification, MM. de Kerkhove de Limon, Quetelet, Tack et Vermeire, qui en faisaient partie et qui devaient sortir cette année, ayant vu leur mandat renouvelé pour un terme de six ans, par arrêté royal du 20 décembre.

Renouvellement partiel des conseils.

Avant d'entrer dans les détails des chiffres qui font connaître le mouvement des opérations en 1867, et qui établissent la situation au 31 décembre de cette année, il ne sera pas hors de propos d'indiquer brièvement les développements qu'a pris l'institution durant le cours de la deuxième année de son existence; ces développements sont dus en grande partie à la création de nouvelles succursales et surtout à l'introduction de la Caisse d'épargne dans les écoles.

Au 31 décembre 1866, six succursales étaient constituées dans les villes de Lokeren, Binche, Thielt, Menin, Virton et à Heyst-op-den-Berg; de plus, l'ancienne Caisse d'épargne, fondée par les hospices de Mons, s'était affiliée à la Caisse générale d'épargne et de retraite dont elle devenait l'auxiliaire, en lui apportant une nombreuse clientèle locale.

Succursales.

Huit succursales ont été érigées en 1867, savoir: à Deynze, Péruwelz, Saint-Hubert, Lierre, Élouges, Dour, Stavelot et Braine-l'Alleud. Toutefois, ces deux dernières n'ont été formées que vers la fin de l'année et n'ont pu commencer leurs opérations qu'en 1868.

Ces quinze succursales, qui sont venues s'adjoindre au trente-cinq agences de la Banque nationale, chargées en province du service de la Caisse d'épargne, sont encore loin de suffire. Aussi l'administration applique-t-elle tous ses efforts à en augmenter le nombre. Elle s'est attachée en outre à simplifier leur comptabilité,

de manière à diminuer la tâche et la responsabilité des comités administratifs, mais sans affaiblir leur contrôle. Les changements introduits dans les instructions, et auxquels le conseil général a donné son approbation, sont de cette nature.

Aucune modification n'a d'ailleurs été apportée en 1867 à l'organisation de la Caisse générale d'épargne et de retraite.

Comités de patronage.

Par suite de la stagnation générale des affaires et du ralentissement du travail, la formation de nouveaux comités de patronage a éprouvé un temps d'arrêt. Dans les localités où ces comités n'avaient pas jusque-là été organisés, la plupart des patrons ont jugé que le moment était peu opportun pour appeler l'attention de leurs ouvriers sur les bienfaits de la Caisse d'épargne et pour les provoquer à y participer. Cependant on a pu constater, dans presque tous les établissements industriels qui avaient adopté le système des retenues volontaires, que, nonobstant la crise commerciale, les ouvriers ont continué à faire des économies qui ont été versées régulièrement à la Caisse d'épargne, quoique dans des proportions moindres. La situation semble devoir prochainement s'améliorer sous ce rapport.

Un comité de patronage vient de se constituer à Courtrai, sous la présidence de l'honorable M. Tack, membre de la Chambre des Représentants et du conseil général de la Caisse, avec le concours des sommités du commerce et de l'industrie (1).

Une association s'est formée à Liège pour la propagation de l'épargne (2). Elle se propose d'employer divers moyens : conférences publiques, conseils donnés soit dans les ateliers, soit dans les familles, publications propres à faire connaître le mécanisme et les avantages de la Caisse générale d'épargne de Belgique et autres institutions économiques, etc.

Le comité de patronage de Gand, dont M. le baron Grenier, sénateur, est président, et celui de Bruges, présidé par M. l'échevin Van Nieuwenhuyze, ne sont pas restés inactifs; ils continuent à réunir de nouveaux adhérents.

Dans un rapport très-complet sur les travaux du comité de patronage de Tirlemont, son président, M. A. Gilain, constate que la Caisse d'épargne a définitivement pris racine dans cette ville, grâce aux efforts des membres du comité, puissamment aidés par M. l'agent de la Banque nationale. M. E. Gilain, membre, et M. Vinckenbosch, secrétaire de l'administration des hospices, de même que M. Halflants qui appartient à la conférence de Saint-Vincent de Paul, tous trois membres du comité, ont fait pénétrer l'épargne dans ces institutions. Une mesure adoptée par l'administration des hospices mérite une mention spéciale, parce qu'elle pourrait être imitée

(1) MM. P. TACK, membre de la Chambre des Représentants et du conseil général de la Caisse générale d'épargne et de retraite, *président*;
H. DE ROUBAIX, président du tribunal de commerce, *vice-président*;
BUYSE-VAN ISSELSTEYN, président de la chambre de commerce, *trésorier*;
DELVA-CATULLE, ancien président du tribunal de commerce;
DESALMON-DERRABANDERE, juge au tribunal de commerce;
DANNEEL-GLORIEUX, ancien président du conseil des prud'hommes

MM. VERCRUYSE-DE PATIN, membre de la chambre de commerce;
VLIEGHE, président de l'atelier d'apprentissage;
H. BERTRAND, banquier, *secrétaire*;
(2) MM. N. ELIAS, membre de la Chambre des Représentants, *président*;
J. ORBAN-LAMARCHE, } *vice-présidents*;
L. D'ANDRIMONT, }
L. JAMAR, notaire, *trésorier*;
L. DONCKIER, avocat, } *secrétaires*.
DWELSHAUWERS-DERY, }
GEORGES FRÈRE, juge, }

avec fruit dans d'autres établissements : cette administration, qui percevait intégralement le produit du travail des orphelins, a alloué à chacun d'eux un tantième qui est déposé à la Caisse d'épargne. Depuis que ces enfants ont une part de leur petit salaire, ils travaillent mieux et gagnent davantage; de sorte, qu'au lieu d'une diminution de revenu que l'on pouvait prévoir, l'administration des hospices obtient à peu près le double de ce qu'elle retirait de ce chef antérieurement.

Ainsi que le fait observer le président du comité de patronage de l'arrondissement de Charleroi, l'honorable M. Dewandre, membre de la Chambre des Représentants et du conseil général de la Caisse, les faits démontrent que la propagation des idées de prévoyance parmi les ouvriers, dépend en grande partie de l'initiative des chefs d'établissements industriels et de leurs comptables. A côté de charbonnages, de verreries et d'usines diverses, dont un grand nombre d'ouvriers déposent d'une manière suivie à la Caisse d'épargne (1), on voit d'autres établissements qui sont absolument dans les mêmes conditions, mais dont les ouvriers n'y ont jamais effectué le moindre versement.

Ce n'est pas à dire que le bon vouloir seul des patrons suffise; il faut encore que l'ouvrier se montre disposé à suivre ses conseils sous ce rapport; c'est toujours une tâche très-difficile que de convaincre l'ouvrier adulte qu'il lui serait utile de s'imposer quelques privations pour se former une réserve à la Caisse d'épargne. C'est cette difficulté qui a fait naître l'idée de s'adresser de préférence à l'enfant et à l'adolescent, pour leur inculquer les principes de l'économie avant qu'ils aient cédé à l'entraînement du mauvais exemple, malheureusement si fréquent dans la classe ouvrière.

Déjà, l'année dernière, j'ai rendu compte des excellentes mesures adoptées par l'administration communale et la commission des écoles de la ville de Gand : faire connaître aux élèves des écoles primaires et des écoles d'adultes l'existence et l'utilité de la Caisse d'épargne, mettre à leur portée le moyen d'y effectuer leurs dépôts, telle était la combinaison simple et facile, à la réalisation de laquelle les instituteurs et les institutrices de la ville de Gand se sont prêtés avec un zèle des plus louables. Dès les premiers jours, le résultat dépassa leur propre attente; non-seulement le sentiment de l'économie se développait et se propageait parmi les enfants, mais il était permis d'espérer qu'il s'étendrait bientôt à leur famille. Cet espoir commence à se réaliser.

Introduction de la
Caisse d'épargne
dans les écoles.

Le nombre des livrets créés, au nom des élèves des écoles de Gand, se montait au 31 décembre 1866 à 1,118, sur lesquels il avait été effectué 1,681 versements formant une somme de fr. 3,211 50 ^{cs}.

Au 30 juin 1867, le nombre des livrets dans les écoles gratuites s'élevait à 4,182, et les sommes versées à 25,014 francs.

Dans ces chiffres ne sont pas compris les élèves qui n'étaient pas encore en possession d'un livret, faute d'avoir pu amasser le minimum du versement, un franc, ni les élèves des écoles d'adultes, des orphelinats ou des écoles payantes.

Au 31 décembre 1867, sur une population de 6,453 élèves, 6,270 épargnaient et 185 seulement n'épargnaient pas; quelques-uns de ces derniers uniquement par le fait de leurs parents.

Les versements du dernier semestre se montent à 18,221 francs. Voilà donc, en un an, une somme de plus de 40,000 francs économisée centime par centime, par

(1) Voir note page 19.

les élèves des écoles gratuites communales de Gand, et le moment n'est pas éloigné où chacun d'eux aura son livret. Cet admirable résultat a été obtenu dans une année marquée par la cherté des subsistances et par un ralentissement du travail, circonstances qui font peser une gêne excessive sur les classes ouvrières.

Des remboursements, il est vrai, ont été demandés, ils ont même été assez nombreux dans les derniers mois de 1867; mais c'était le plus souvent pour procurer des secours aux parents sans ouvrage ou frappés par la maladie. Les parents qui viennent réclamer ce que leurs enfants ont épargné avouent qu'ils comprennent l'utilité de l'économie; aussi la plupart laissent-ils un franc en dépôt afin de conserver leur livret et pour témoigner de leur intention de recommencer leurs versements aussitôt qu'ils seront en mesure de le faire.

On voit d'ailleurs par le chiffre de quelques versements que des parents eux-mêmes participent à l'épargne de leurs enfants. Au 30 juin, on pouvait en évaluer le nombre à 1,200; il ne devait pas être de beaucoup inférieur à 1,600 au 31 décembre.

Les renseignements qui précèdent sont dus à l'obligeance d'un honorable membre du conseil communal et de la commission des écoles de Gand, qui se dévoue avec un zèle infatigable à implanter la Caisse d'épargne dans les écoles, et qui, non content du succès obtenu à Gand, cherche à répandre et à faire admettre partout le même système, comme un des plus puissants moyens de moralisation des classes laborieuses.

Dans une publication inspirée par les idées les plus généreuses et par une grande élévation de sentiments, il a exposé en quelques pages les raisons qui démontrent la nécessité de l'adoption du système préconisé, puis il cite les faits réalisés qui ne permettent pas de douter du succès.

Publié en français et en flamand, sous forme de brochure, cet opuscule a été adressé, par les soins de M. le Ministre de l'Intérieur, à tous les instituteurs et institutrices, et par la Caisse d'épargne à MM. les bourgmestres de la plupart des communes du royaume.

Le conseil, j'en ai la conviction, voudra bien se joindre à moi pour donner un témoignage de gratitude à l'auteur anonyme de cette brochure, et pour le remercier de ses efforts en faveur de la propagation de l'épargne. C'est véritablement à lui que revient l'honneur d'une innovation qui est de nature à transformer nos populations ouvrières.

Cette innovation ne devait, du reste, pas tarder à trouver un grand nombre d'adhérents parmi les administrations communales ainsi que parmi les instituteurs et les inspecteurs de l'enseignement primaire. Plusieurs villes, notamment Bruxelles, et quelques communes rurales, ont mis le système en pratique avant la fin de l'année, et déjà l'on peut constater un accroissement considérable du nombre des livrets et des petits versements. Mais le compte à rendre des résultats de ce mouvement, qui n'est qu'à son début, appartient à l'année courante. Je le consigne ici comme un appel aux administrations communales et aux instituteurs qui hésiteraient encore à introduire la Caisse d'épargne dans leurs écoles. L'administration de la Caisse générale d'épargne sera heureuse de pouvoir rendre hommage au zèle et au dévouement dont ils feront preuve pour assurer l'organisation de l'épargne dans les institutions, et elle se montrera toujours disposée à publier les résultats annuels de leur gestion.

D'autres moyens ont d'ailleurs été mis en œuvre pour faire naître ou encourager la pratique de l'épargne parmi les élèves des écoles.

A Gand, les membres du conseil communal, des fabricants et d'autres personnes ont donné leur concours pécuniaire : des sociétés flamandes ont affecté à l'encouragement de l'épargne le produit de représentations théâtrales.

Le conseil communal de Bruges a résolu d'inscrire au budget, à titre de subside, une somme de 1,000 francs, pour aider à l'introduction de la Caisse d'épargne dans les écoles,

Le comité pour l'encouragement de l'instruction des enfants pauvres dans les écoles communales de Courtrai a décidé d'attribuer aux bonnes notes que les élèves pourront obtenir une valeur en espèces pour former ou accroître leur petit capital d'épargne.

M. le bourgmestre de Stavelot, président de la succursale de la Caisse érigée dans cette ville par son initiative, a souscrit pour une somme de 300 francs par an, et une autre personne de la même ville pour 100 francs, afin d'encourager ou de récompenser l'habitude de l'épargne parmi les élèves des écoles, par un versement sur leur livret.

Un arrêté royal du 4 décembre a autorisé l'acceptation du legs fait par M. Léopold Godin, d'un capital de 10,000 francs à 4½ p. c., destiné à la dotation d'une *Caisse d'encouragement à l'épargne*, en faveur des orphelins indigents recueillis à l'orphelinat fondé à Huy par MM. Charles et Léopold Godin.

Des versements de sommes de 100 francs et de 125 francs ont été faits pour créer des livrets de 5 à 25 francs chacun, en faveur des élèves de quelques écoles de dessin et d'une école communale des environs de Bruxelles. D'après les indications transmises par les donateurs, ces livrets sont destinés à être remis aux élèves reconnus les plus méritants lors des concours : il y est quelquefois mis pour condition que le dépôt ne pourra être remboursé qu'après un certain délai.

La Caisse d'épargne doit des remerciements à toutes les personnes qui lui prêtent leur concours, sous quelque forme que ce soit, et, entre autres, à MM. les éditeurs de journaux qui veulent bien reproduire dans leurs feuilles les publications ou les faits qui sont de nature à appeler l'attention sur l'institution et sur son organisation.

Afin de faciliter la comparaison du mouvement et des opérations de la Caisse générale d'épargne et de retraite d'une année à l'autre, les détails qui suivent sont présentés dans l'ordre adopté pour le premier compte et sur le même plan.

En 1867, il a été effectué :

Caisse d'épargne.
Opérations générales
en 1867.

Versements	}	à Bruxelles	5,181 (dont 1,899 sur livrets nouveaux)	fr.	5,594,764	91
		dans les 55 agences en province	47,622 (dont 9,670 — —)		4,174,885	96
		ENSEMBLE	fr. 52,805 (dont 11,569 — —)		7,569,650	87
Remboursements	}	à Bruxelles	758 (dont 184 liv. éteints)		1,641,441	15
		dans les 55 agences en province	4,451 (dont 1,564 —)		1,597,199	82
		ENSEMBLE	fr. 5,209 (dont 1,748 —)		3,258,640	95
Soldes		Augmentation du nombre des livrets	9,821, et des sommes déposées.		4,551,009	92

Depuis le 15 septembre 1865 jusqu'au 31 décembre 1867, il y a eu :

Versements	{	à Bruxelles	8,567 (dont 2,769 sur livrets nouveaux).	fr.	5,991,075 51
		dans les 35 agences en province	70,715 (dont 15,535 — —)	.	6,822,080 66
		ENSEMBLE	fr. 79,280 (dont 18,304 — —)	.	10,813,154 17
		Intérêts capitalisés 1865 et 1866			57,878 15
					<u>10,851,032 52</u>
Remboursements	{	à Bruxelles	1,224 (dont 307 liv. éteints)	1,792,581 14	
		dans les 35 agences en province	5,929 (dont 2,281 —)	2,454,210 24	
		ENSEMBLE	fr. 7,153 (dont 2,588 —)	4,220,600 58	
					<u>4,220,600 58</u>
Soldes		Augmentation du nombre des livrets 15,716 et des sommes déposées			6,624,431 94
		Les intérêts à capitaliser au 31 décembre 1867 se montent à			157,968 66
					<u>TOTAL fr. 6,762,400 60</u>
En moyenne, à Bruxelles, par versement		465 86, par livret 915 09			} intérêts compris.
Dans les 35 agences en province, par versement		96 67 — 540 25			
Moyenne générale		156 59 — 450 29			

Les tableaux qui suivent présentent la classification des livrets et des versements suivant l'importance de chacun.

VERSEMENTS effectués.	NOMBRE	Sommes de 1 à 10 fr.	NOMBRE.	Sommes de 11 à 100 fr.	NOMBRE.	Sommes de 101 à 500 fr.	NOMBRE.	Sommes de 501 à 1,000 fr.	NOMBRE.	Sommes de 1,001 à 5,000 fr.	NOMBRE.	Sommes au-dessus de 5,000 fr.
Bruxelles	5497	18,504 52	2105	79,690 57	545	141,272 54	155	122,146 49	155	272,257 21	116	5,557,222 58
35 agences	60595	167,098 75	6291	256,981 82	2529	647,774 59	791	656,410 96	611	1,127,294 46	298	5,986,520 50
	65890	185,605 05	8594	556,672 59	2874	789,046 95	944	758,557 45	764	1,599,551 67	414	7,545,742 68
MOYENNES.	2 82		40 11		274 54		805 56		1,851 84		17,753 50	

LIVRETS existants AU 31 DÉCEMBRE.	NOMBRE.	Sommes de 1 à 10 fr.	NOMBRE.	Sommes de 11 à 100 fr.	NOMBRE.	Sommes de 101 à 500 fr.	NOMBRE.	Sommes de 501 à 1,000 fr.	NOMBRE.	Sommes de 1,001 à 5,000 fr.	NOMBRE.	Sommes au-dessus de 5,000 fr.
Bruxelles	1416	2,988 85	552	19,985 85	299	66,998 15	69	46,409 14	38	159,921 05	58	1,976,650 56
35 agences	7426	24,080 58	5052	95,508 57	1555	549,002 65	540	366,887 58	494	769,715 09	207	2,904,454 57
	8842	27,069 41	5584	115,294 42	1854	416,000 78	609	415,296 72	582	909,654 14	265	4,881,105 15
MOYENNES.	5 06		32 16		226 82		678 66		1,562 64		18,419 22	

PROPORTION SUR 100 :

De fr.	1 à 10 versements	85.1	livrets	56.2
"	11 " 100	—	10.6	— 22.8
"	101 " 500	—	5.6	— 11.7
"	501 " 1,000	—	1.2	— 5.9
"	1,001 " 5,000	—	1.0	— 5.8
	Au-dessus de 5,000	—	0.5	— 1.6
			<u>100.0</u>	<u>100.0</u>

Pour l'année 1866, les versements inférieurs à 10 francs étaient dans la proportion de 76.7 p. %; pour 1867 cette proportion est de 86.3

Au 31 décembre 1866, les versements inférieurs à 100 francs étaient dans la proportion de 91 p. %; au 31 décembre 1867 de 93.7 p. %.

Les livrets inférieurs à 100 francs représentaient, au 31 décembre 1866, les $\frac{2}{3}$ des livrets émis (66.9 p. %); au 31 décembre 1867, ils représentent approximativement les $\frac{4}{5}$ (79 p. %).

La moyenne des versements inférieurs à 10 francs était, au 31 décembre 1866, de fr. 5 19 c^s; au 31 décembre 1867 elle est descendue à fr. 2 82 c^s.

Dans cette somme de fr. 6,762,400 60 c^s sont compris les dépôts effectués par les succursales à la Caisse générale d'épargne et de retraite, ou chez les agents de la Banque nationale.

Le tableau suivant indique le mouvement des opérations pour chacune de ces Caisses auxiliaires.

Opérations
des succursales.

SUCCURSALES.	DATE de L'OUVERTURE.	Nombre DES COMPTES des déposants.			Versements.		Rembourse- ments.		Solde DES COMPTES des déposants. — Au 31 decemb 1867.
		OUVERTS.	CLOS.	RESTANT OUVERTS.	EN NOMBRE.	EN SOMMES.	EN NOMBRE.	EN SOMMES.	
<i>Binche</i>	1 ^{er} janvier 1867 . . .	160	5	157	525	14,888 50	4	5,737 02	11,151 28
<i>Deynze</i>	27 octobre 1867 . . .	9	»	9	15	5,529 85	»	»	5,529 85
<i>Dour</i>	8 juin 1867	142	4	138	594	24,488 66	4	297 66	24,191 »
<i>Élouges</i>	9 juin 1867	95	»	95	512	8,617 11	52	1,106 »	7,511 11
<i>Heyst-op-den-Bery</i> .	17 mars 1867	16	»	16	21	10,205 37	»	»	10,205 37
<i>Lierre</i>	24 juin 1867	86	4	82	250	10,752 12	4	721 50	10,010 62
<i>Lokeren</i>	14 novembre 1866 . .	586	27	559	852	506,468 55	166	100,056 71	406,451 64
<i>Menin</i>	N'a pas encore ouvert.								
<i>Mons</i>	Affiliée le 1 ^{er} mai 1867.	1,351	171	1,180	465	245,448 31	585	190,609 02	857,127 44
<i>Péruwelz</i>	26 mai 1867	197	4	195	677	14,545 72	10	665 96	15,879 76
<i>Saint-Hubert</i>	14 juillet 1867	55	»	55	142	15,911 56	6	11,400 »	4,511 56
<i>Thielt</i>	7 février 1867	57	1	56	121	20,992 60	4	586 50	20,466 10
<i>Virton</i>									

La succursale de Lokeren, la première par la date de son ouverture, a pleinement répondu aux espérances que ses débuts avaient fait concevoir.

De 121 livrets avec fr. 18,756 84 c^s de dépôts qu'elle comptait au 31 décembre 1866 (six semaines seulement après avoir commencé ses opérations), elle est arrivée à 586 livrets et à fr. 505,468 55 c^s. Après déduction des remboursements, il lui reste, au 31 décembre 1867, 559 livrets et fr. 206,451 64 c^s.

La Caisse d'épargne des hospices à Mons s'est ouverte comme succursale le 1^{er} mai 1867, par l'apport de 1,202 livrets et d'une somme de dépôts s'élevant à fr. 804,288 13 c^s. Au 31 décembre elle avait reçu fr. 245,448 31 c^s, et le montant des dépôts s'était accru, déduction faite des remboursements, d'une somme de fr. 52,859 29 c^s, tandis que le nombre des livrets diminuait de 22.

Opérations des communes et établissements publics.

Le montant total des dépôts sur livrets, s'élevant au 31 décembre 1867, comme il est indiqué ci-dessus, à fr. 6,762,400 00 c^s, les sommes déposées par les communes et les établissements publics y sont comprises pour fr. 2,327,854 33

Les intérêts capitalisés se montent à 62,584 71

ENSEMBLE. fr. 2,590,459 06

répartis sur 398 livrets; la moyenne est de fr. 4,551 84 c^s par livret.

Au 31 décembre 1866, le nombre de ces livrets s'élevait à 458 et les dépôts à fr. 1,108,331 36 c^s; moyenne, fr. 2,419 94 c^s.

Pour les dépôts effectués par des communes et des établissements publics, en conformité des dispositions de l'article 4 de l'arrêté royal du 23 mai 1865, le solde au 31 décembre 1866, y compris les intérêts capitalisés, était de fr. 2,008,584 21

Les versements en 1867 ont donné. 11,099,692 17

Fr. 13,108,276 38

Il a été retiré. 8,541,904 75

Il reste en dépôt. fr. 4,766,571 63

Les intérêts capitalisés se montent à 58,028 15

TOTAL. fr. 4,824,599 76

Les dépôts de la même catégorie qui ont été opérés par l'intermédiaire des receveurs des contributions se présentent comme il suit :

	CAPITAUX.	INTÉRÊTS.
Solde au 31 décembre 1866. fr.	59,954 92	fr. 192 38
Versements en 1867	259,049 53	
	Fr. 519,004 25	
Remboursements en 1867	150,567 21	
Il reste en dépôt. fr.	168,457 04	
Les intérêts à capitaliser au 31 décembre 1867		1,681 25
Le solde au 31 décembre est de fr.	168,457 04	fr. 1,875 63

Répartition du fonds communal.

Le solde à répartir entre les communes pour le fonds institué par la loi du 18 juillet 1860, qui abolit les octrois, s'élevait au 31 décembre 1866, d'accord avec le bilan, à fr. 1,107,767 60

Le Département des Finances a versé en 1867 :

1° Pour solde de la répartition de 1866 1,645,989 18

2° Pour les répartitions provisoires des quatre trimestres de 1867. 16,279,699 48

TOTAL de la recette jusqu'au 31 décembre 1867. fr. 19,051,456 26

Il a été transféré au crédit des communes qui n'ont pas demandé le paiement immédiat de leurs quote-parts. fr. 5,149,945 60

Par contre, il a été retiré 1,277,852 28

Les dépôts se sont augmentés de. fr. 1,872,115 52

Il a été payé sur le surplus de. fr. 17,159,342 94

1° A la Société du crédit communal, à la décharge des communes qui ont opéré des emprunts par l'intermédiaire de cette société, le montant des quarts d'annuité échus en 1867, fr. 1,294,866 82

2° Aux villes et communes, par mandats payables chez les receveurs des contributions ou à la Banque nationale et dans ses agences 14,750,672 60

16,025,559 42

Le solde à répartir au 31 décembre 1867, s'élève à fr. 1,155,805 52

D'après le compte rendu des opérations de l'exercice précédent, il restait en dépôt à l'intérêt de 3 p. 0/0. fr. 491,481 17

Sur lesquels il était dû pour intérêts acquis. 9,400 28

Et à l'intérêt réduit 15,005 50

Les intérêts à bonifier se montant à 206 50

Ensemble. fr. 506,546 07 9,606 58

Comme il est indiqué ci-dessus, il a été transféré aux comptes portant intérêt en 1867. fr. 3,149,945 60

Total. fr. 5,656,492 27

Il a été retiré 1,277,852 28

Et il a été payé sur les intérêts capitalisés 3,690 05

Le solde des intérêts et des dépôts est de fr. 2,578,639 99 3,916 55

Les intérêts acquis au 31 décembre 1867 s'élèvent à. 42,525 09

qui, se capitalisant par 48,241 62 48,241 62

sont ajoutés aux dépôts en principal. 48,241 62

Et ensemble forment le solde des comptes ouverts aux communes pour les dépôts de cette catégorie. 2,426,901 61

Les mandats et ordonnances pour subsides remis jusqu'au 31 décembre 1867, à la Caisse d'épargne, par les Départements de l'Intérieur et de la Justice, s'élèvent à :

Payements des subsides.

	1862.	1863.	1865.	1866.	1867.
<i>Voirie vicinale.</i>					
Remis à la caisse.	5,600	15,246	20,000	1,129,974	480,477
Annulés avant l'encaissement	1,500	450	»	4,100	»
Il restait à encaisser	2,500	12,796	20,000	1,125,874	480,477
Il a été encaissé	2,500	12,796	20,000	1,125,672	501,116
Mandats en circulation	»	»	»	202	89,561
Mandats spéciaux émis	»	»	10,000	778,154	145,655
— — acquittés	»	»	10,000	738,415	116,188
— — en circulation	»	»	»	19,719	27,467
<i>Travaux d'assainissement.</i>					
Remis à la caisse.	1,865	475	»	289,112	152,019
Annulés avant l'encaissement	»	575	»	750	»
Il restait à encaisser	1,865	100	»	288,562	152,019
Encaissé.	1,865	100	»	288,562	128,911
Mandats en circulation	»	»	»	»	5,108
Mandats spéciaux émis	»	»	»	145,784	57,544
— — acquittés	»	»	»	145,029	51,515
— — en circulation	»	»	»	755	6,229
<i>Subsides divers.</i>					
Remis à la caisse	»	»	40,000	65,400	60,000
Encaissé	»	»	40,000	65,400	60,000
— — — — —	»	»	»	»	»
Mandats spéciaux émis.	»	»	40,000	65,400	60,000
— — acquittés	»	»	40,000	65,400	60,000
— — — — —	»	»	»	»	»

	Voie viciuée.	Travaux d'assainissement.	Subsides divers.
Les sommes encaissées pour			
s'élèvent à	1,551,884 »	419,258 »	165,400 »
Restitution au Trésor	956 »	»	»
	1,550,928 »	419,258 »	165,400 »
Les Départements ministériels ont autorisé des paiements et la Caisse a délivré des mandats spéciaux jusqu'à concurrence de . . .	951,789 »	185,528 »	165,400 »
Solde des subsides restant en dépôt au 31 décembre 1867 . . .	619,159 »	235,910 »	»
Sur les mandats spéciaux délivrés aux parties intéressées, il restait en circulation	47,186 »	6,984 »	»
Le montant des intérêts à bonifier pour les exercices 1866 à 1867 sur ces dépôts s'élève à	11,185 14	4,762 56	421 28

Le paiement des intérêts acquis sur les dépôts de sommes allouées pour subsides, sera différé jusqu'à l'expiration de la période quinquennale dont il est fait mention à l'art. 32 de la loi, afin de mettre les communes en position de participer de ce chef à la répartition qui pourra être faite d'une portion du fonds de réserve.

Les intérêts capitalisés devenant productifs d'intérêts, il ne résultera de ce retard aucun préjudice pour ces communes.

Le service des paiements, que la Caisse générale d'épargne et de retraite est chargée de faire aux communes, marche avec la plus grande régularité, tant pour les subsides que pour la répartition du fonds créé par la loi qui abolit les octrois. Les mandats de paiement sont en général créés le jour même ou le lendemain de la réception de chaque demande.

On a eu lieu de remarquer, qu'en 1866, plusieurs communes avaient conservé, sans en faire encaisser le montant, des mandats de paiement qui leur avaient été délivrés, et que d'autres avaient retenu sans nécessité des ordonnances pour subsides qu'elles auraient dû renvoyer à la Caisse d'épargne dans le plus bref délai; elles perdaient ainsi le bénéfice des intérêts que ces fonds auraient pu produire. Une amélioration peut sous ce rapport être signalée en 1867. C'est la preuve que le mécanisme de ces opérations commence à être mieux compris.

Achats de fonds publics belges pour les déposants.

Les achats de fonds publics belges pour le compte et à la demande des déposants n'avaient donné lieu, jusqu'au 31 décembre 1866, qu'à	15 opérations pour fr.	17,500
Il restait en dépôt à la caisse	5 inscriptions pour fr.	5,400
Dans le courant de l'année 1867, 47 déposants ont demandé la conversion d'une partie de leur avoir en fonds belges à $4\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$, et ces achats ont donné naissance à	56 inscriptions pour fr.	182,200
qui, ajoutés aux chiffres précédents, donnent	61 — —	185,600
Il a été retiré par les titulaires	54 — —	172,700
Il reste en dépôt au 31 décembre appartenant à six déposants.	7 — —	12,900

Les placements provisoires ont été effectués par les soins de la Banque nationale et ils ont été procurés, dans une assez large proportion, par quelques-uns de ses comptoirs, notamment par ceux de Malines, Huy, Namur, La Louvière, Liège, Mons, Bruges et Nivelles. Celui de Verviers avait été de ce nombre en 1866; en 1867, il n'a présenté aucune opération.

Placements :
Banque nationale.

Le montant total des escomptes, par l'intermédiaire et avec la garantie de ces institutions, s'est élevé pour 1867 à fr. 5,552,569 25 c. Il suffit de citer ce chiffre pour réfuter le reproche qui a été adressé à la Caisse, d'attirer et de concentrer à Bruxelles des capitaux fournis par l'épargne en province, lorsqu'ils y seraient si nécessaires pour vivifier l'industrie dans les localités mêmes qui les ont produits. Loin de mériter ce reproche, la Caisse d'épargne, dès le commencement de ses opérations, a fait savoir aux agences de la Banque nationale que des capitaux seraient mis à la disposition de leur comptoir, dans la proportion des dépôts qu'elles auraient reçus. Cette proportion a été partout dépassée.

Quant à la nature des placements, outre l'escompte de lettres de change ou billets à ordre, les avances sur effets de commerce et sur obligations de la société du Crédit communal, il a été fait, en 1867, des avances sur bons provinciaux ainsi que sur actions et obligations de sociétés industrielles. Quelques bons du Trésor, offerts en bourse, ont été achetés par la Caisse d'épargne.

Des placements en valeurs sur l'étranger ont encore été opérés comme l'année dernière. Ces valeurs étant d'une réalisation prompte et facile, la Caisse se trouve ainsi toujours en mesure de pourvoir à tous les remboursements réclamés, sans devoir conserver, improductif d'intérêt, un fonds de roulement trop considérable.

Le taux de l'escompte, ainsi que celui de l'intérêt pour avances sur valeurs, a été généralement assez bas en 1867; néanmoins, il n'a pas été nécessaire de descendre au-dessous d'un *minimum* de 3 7/8 p. % net, et pour quelques opérations de longue durée, le taux a pu être porté jusqu'à 5 1/2 p. % et 6 p. %.

Taux et produits
des placements.

La Caisse d'épargne continue donc à obtenir de l'emploi des fonds dont elle dispose, dans l'intérêt de la masse des déposants, un prix plus avantageux que celui qui est coté sur le marché des capitaux, dont la Banque nationale est en Belgique le grand agent régulateur. Cette différence provient de ce que la loi autorise la Caisse d'épargne à faire des opérations que ne peut pas faire la Banque nationale aux termes de ses statuts, et qui, en conséquence, ne sont admises par la plupart des maisons de banque que dans certaines limites.

Au milieu des établissements financiers existants, la Caisse d'épargne est venue occuper une place qui n'était pas remplie, et, ce qui peut donner la mesure des services qu'elle rend, c'est le taux comparativement élevé que les emprunteurs consentent à payer pour obtenir des capitaux, en fournissant, au surplus, les garanties les plus complètes de sécurité.

Les chiffres ci-après représentent le montant des produits réalisés pendant les trois derniers mois de 1865 et les deux années suivantes : en regard de ces chiffres figure le solde au 31 décembre des capitaux classés dans la catégorie des placements provisoires, savoir :

	PRODUITS.		SOLDES.
5 mois 1865	5,246 51	(31 décembre 1865).	455,586 25
L'année 1866.	157,644 51	(— 1866).	6,524,402 98
— 1867.	549,569 68	(— 1867).	15,679,959 92

Le réescompte des valeurs en portefeuille au 31 décembre 1867 se monte à fr. 439,036 29 c^s.

Les valeurs sur l'étranger que possède la Caisse d'épargne sont calculées pour le bilan au cours de la bourse de Bruxelles du 31 décembre, lequel donne, pour une partie de ces effets, une moins-value sur le cours auquel ils ont été achetés. Quoique cette différence ait pour résultat immédiat de réduire le bénéfice de l'année 1867, elle ne peut, en réalité, être considérée comme une perte, parce que la marche naturelle des affaires ne peut manquer de ramener les cours des changes à leur chiffre normal. Lorsque cet effet se sera produit, le bénéfice de 1868 se trouvera accru de la différence retranchée de celui de 1867.

L'administration de la Banque nationale continue à surveiller, avec le plus grand soin, les opérations de ses comptoirs et de ses correspondants pour les placements de la Caisse d'épargne. Ces opérations, dont l'importance a doublé dans l'espace d'une année, comme on le voit par les chiffres qui précèdent, marchent de la manière la plus régulière. Le service par les agents se fait avec non moins de régularité.

A l'agence de Gand, il y a eu, en 1867, 31,517 versements : Liège, Charleroi, Tirlemont, Huy et Bruges viennent ensuite. Dans les autres agences, le nombre des versements est resté en dessous de mille.

Il y a donc encore plusieurs agences dont les opérations sont loin d'être en rapport avec la population ou avec l'importance industrielle des localités où elles sont établies.

Placements définitifs.

Les demandes de fonds, par escompte ou avances, ayant par moment fait défaut, la Caisse, pour faire fructifier les capitaux déposés, a eu recours à l'achat d'obligations de sociétés belges qui, conformément aux termes de l'art. 29 4^o de la loi, « depuis cinq ans consécutifs au moins, ont fait face à tous leurs engagements au » moyen de leurs ressources ordinaires. »

D'un autre côté, les arrangements conclus avec l'ancienne Caisse d'épargne des hospices de Mons ont amené dans le portefeuille des obligations de la société du Crédit communal 4 1/2 p. 0/0, et, depuis lors, la Caisse d'épargne a traité directement avec la société du Crédit communal pour prendre, à main-ferme, une partie de l'emprunt (en obligations 4 1/2) émis par cette société en 1867.

Enfin, lorsque le récent emprunt belge de 60 millions 4 1/2 p. 0/0 a été offert au public, la Caisse d'épargne a pris part à la souscription ouverte le 10 décembre dernier.

Les diverses opérations dont il vient d'être question rentrent dans la catégorie de celles qui sont désignées à l'art. 29 de la loi sous la dénomination de *placements définitifs*, non qu'ils doivent être *définitifs* dans la stricte acception du mot, mais par opposition aux placements d'une autre nature décrits à l'art. 28 et nommés *placements provisoires*.

Les valeurs classées dans la catégorie des placements définitifs sont portées au bilan au prix d'achat, conformément à la décision du conseil d'administration.

Le montant total de ces placements s'élevait, au 31 décembre 1867, à une somme de fr. 2,418,574 22 c^s.

En les calculant au cours de la bourse au 31 décembre, ce chiffre s'élèverait à fr. 2,455,979 50 c^s.

Le produit de ces valeurs, depuis les époques des paiements effectués pour chaque achat jusqu'au 31 décembre, se monte à une somme de fr. 26,280 50 c^s, qui correspond en moyenne à un intérêt de 4.85 p. 0/0 l'an.

La Caisse a de nouveau demandé au Gouvernement, en 1867, une avance de 75,000 francs pour l'aider à couvrir ses frais d'administration : ce sera très-probablement la dernière qu'elle aura à solliciter. Frais d'administration.

Le compte des frais de premier établissement ne peut encore être arrêté. Il devra comprendre une partie des dépenses rendues nécessaires par la réorganisation du service de la Caisse de retraite, en conséquence des modifications introduites dans la loi et qui vont prochainement être mises en vigueur. L'installation de la Caisse d'épargne, depuis deux ans qu'elle existe, n'est pas encore complète. Pour dresser le compte des frais de premier établissement, il conviendrait donc d'attendre la fin de la cinquième année, qui marquera la première période de l'existence de l'institution.

Le compte d'achat du mobilier en 1867 se monte à fr. 1,814 33
et celui du matériel à 15,632 46

Sur ces sommes il est opéré un amortissement qui est provisoirement porté à 2 p. %, comme l'année dernière.

Il y aurait eu lieu, en 1866 et 1867, d'opérer le transfert d'une partie des sommes déboursées pour *matériel*, au compte des *frais généraux d'administration*, pour la valeur du matériel, c'est-à-dire, des livrets, bordereaux et pièces diverses qui ont été employés pendant ces deux exercices; mais on a pensé qu'il n'y aurait aucun inconvénient à différer la régularisation de ces comptes, jusqu'à ce que le compte des frais de premier établissement pût être dressé.

Le montant des sommes payées en 1867 et portées au compte de *frais généraux* s'élève à fr. 58,945 92
en y ajoutant pour amortissement sur :

1° Le mobilier fr.	251 71	
2° Le matériel	1,055 85	
	1,507 56	

Le total est de . . . fr. 60,253 48

Dans cette somme figure le montant des commissions payées à la Banque nationale d'abord pour l'année 1866 et ensuite pour l'année 1867.

Les frais d'administration de la Caisse de retraite y entrent pour 5,500 francs.

Le compte de profits et pertes se résume comme il suit :

Résultats du bilan.

Le produit total obtenu sur les placements opérés en 1867 et appartenant à cet exercice, tant placements provisoires que définitifs, s'élève à une somme de fr. 575,619 98

Sur laquelle il faut appliquer :

1° Le montant des intérêts bonifiés aux déposants fr.	261,291 17	
2° L'amortissement sur le mobilier et le matériel fr.	1,507 56	
3° Les frais généraux à concurrence d'un 1/2 p. %, en moyenne, sur la somme totale des dépôts.	56,625 62	
	57,555 18	
		518,624 53

Il reste en excédant une somme de fr. 57,025 65

qui est portée au fonds de réserve et ajoutée au solde de ce compte, savoir :

Pour l'année 1865 fr.	695 94	
— 1866	63,252 85	
	63,926 70	

TOTAL au 31 décembre 1867. fr. 120,952 42

Les intérêts bonifiés aux déposants se montent, pour 1865, à fr.	2,552 57	
— — — 1866, à	60,955 94	
— — — 1867, à	261,291 17	
	Fr. 524,799 48	

(Voir le bilan, p. 18.)

Caisse de retraite. La caisse possédait au 31 décembre 1867 des inscriptions de rentes belges 2 1/2 p. % au capital nominal de fr. 1,565,676 47 c, valant au cours du jour (fr. 57 75 c^s) fr. 788,678 16 c^s, et acquises au taux moyen de (fr. 54 75 c), pour. fr. 747,709 50

Opérations de 1867. Il lui restait dû en compte courant à la Caisse d'épargne fr. 1,106 17

et par le Trésor public 9,056 88

10,225 05

De sorte que l'actif de la Caisse de retraite au 31 décembre 1867 s'élevait à fr. 757,992 55

A la même époque, on évaluait les charges de la Caisse, en principal et intérêts seulement, fr. 754,001 05 c, savoir :

1° Fonds des versements reçus pour constitution de rentes, non compris les 5 p. % perçus pour frais d'administration. fr. 858,967 04

Après déduction des arrérages de rentes payées à concurrence de 117,852 75

Il reste. fr. 721,114 89

2° Fonds des suppléments payés lors de la constitution de la première rente. 5,681 78

3° Versements effectués pour la constitution de rentes à déterminer ultérieurement, savoir :

a) Divers fr. 588 02

b) Fonds Bischoffsheim 6,098 09

6,486 71

Fr. 755,285 58

4° Prélèvements sur les recettes pour remboursement partiel des frais d'administration en 1866 et 1867. 717 07

TOTAL des charges. fr. 754,001 05

754,001 05

Excédant net (fonds de réserve).

25,991 50

Le total des recettes effectuées en 1867 s'élève à la somme de fr. 40,591 96 c^s, qui se divise comme il suit :

Dépôts convertis en rentes fr. 6,645 61

Supplément pour frais funéraires 47 55

6,690 94

Arrérages des rentes 2 1/2 p. % appartenant à la Caisse :

Premier semestre fr. 16,655 45

Deuxième semestre fr. 17,070 95

Fr. 53,704 40

Intérêts bonifiés par la Caisse pour les rentes acquises en 1867 5 58

55,701 02

ENSEMBLE. fr.

40,591 96

Indépendamment de la somme de fr. 6,690 94

versée pour constitution de rentes, il a été converti en rentes pendant l'exercice écoulé, au profit d'employés de la Banque nationale, une somme de fr. 1,154 52 c^s prélevée sur le fonds institué par M. Bischoffsheim en faveur du personnel de cet établissement, ci 1,154 52

TOTAL. fr.

7,845 46

Cette dernière somme a été appliquée comme il suit :

1° Au profit de 56 assurés nouveaux fr. 4,045 55

2° — 48 — anciens 3,802 11

Ensemble. 84 inscriptions pour fr. 7,845 46

Au 31 décembre 1867, le nombre des rentiers inscrits était de 1944; le relevé ci-après indique leur âge au moment de l'inscription :

De 18 à 25 ans.	664
— 25 à 35 —	509
— 35 à 45 —	465
— 45 à 60 —	506

1,944

Le montant des rentes constituées jusqu'au 31 décembre dernier se répartit ainsi qu'il suit, selon l'âge fixé pour l'entrée en jouissance :

A 55 ans	fr.	100,920
A 60 —		51,576
A 65 —		19,740
	Fr.	<u>172,236</u>

A la date du 31 décembre 1867, le nombre de personnes jouissant de leur rente à charge de la Caisse était de 135.

Dans le cours de l'année 1867, la Caisse a payé à ses rentiers une somme de	fr.	19,510 »
Pendant les années antérieures elle avait payé		81,181 •
Elle a donc payé en tout de ce chef		<u>100,491 »</u>

(Voir le bilan, p. 18.)

Les opérations de la Caisse de retraite ont encore été effectuées en 1867 sous le régime de la loi du 8 mai 1850.

Les règlements et les instructions, qui devront accompagner l'arrêté royal par lequel seront déclarées exécutoires les dispositions nouvelles de la loi du 16 mars 1865, sont préparés depuis un an; les calculs des tarifs étaient déjà terminés lorsqu'il a été jugé nécessaire de les soumettre à une dernière révision dont on s'occupe activement et qui sera complètement achevée dans quelques semaines.

Cette situation transitoire, qui est à la veille de prendre fin, a tout naturellement influé sur les opérations de l'année dernière et réduit le chiffre des recettes; un grand nombre de personnes, et particulièrement les sociétés de secours mutuels, préfèrent attendre la mise en vigueur des nouveaux tarifs pour constituer des rentes.

Le Directeur général,

LÉON CANS.

Bruxelles, le 19 mars 1868.

BILAN DE LA CAISSE D'ÉPARGNE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1867.

ACTIF.			PASSIF.	
Espèces en caisse au bureau central à Bruxelles. . . fr.	21,785 80	}	Capitaux dus aux déposants.	15,055,450 42
Fonds de roulement à la Banque nationale.	587,056 59		Mandats en circulation.	82,195 48
Portefeuille. — Placements provisoires.	15,679,959 92	}	Solde du fonds communal à répartir	1,155,805 52
— Placements définitifs.	2,418,574 22		Titulaires des inscriptions de rentes $4\frac{1}{2}$ p. 0/0.	12,900 »
Produits des placements définitifs au 31 décembre.	21,495 60	}	Récompte sur 1868 des valeurs en portefeuille	159,056 29
Débiteurs divers.	2,546 »		Fonds de réserve. { 1865 fr. 695 94	}
Dépôt d'extraits d'inscriptions de rentes à $4\frac{1}{2}$ p. 0/0	12,900 »	1866 65,252 85		
Budget économique. — Solde en caisse et à la Banque nationale	15,766 24	1867 57,025 65		
Mobilier, matériel et frais de premier établissement.	64,070 58	}	Avances du Trésor pour frais de premier établissement et d'administration	125,000 »
Frais généraux à amortir	45,165 18			
		10,098,554 14		
		24,041 60		
		12,900 »		
		125,000 »		
		45,165 18		
		10,669,518 15		
			Fr.	16,669,518 15

BILAN DE LA CAISSE DE RETRAITE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1867.

ACTIF.		PASSIF.	
Caisse d'épargne. — Solde disponible	1,166 17	Fonds de rentes à 4 1/2 p. 0/0. — Versement fait pour la constitution de rentes, déduction faite des sommes prélevées pour couvrir les frais de gestion	fr. 478,864 62
Trésor public. — Solde, etc.	9,050 88	Intérêts du fonds des rentes à 4 1/2 p. 0/0	560,105 02
Dette publique belge, 2 1/2 p. 0/0. — Inscription nominative de fr. 1,565,670 47 c ^t , valant au cours du jour (fr. 57 75 c ^t) fr. 788,678 16 c ^t , et acquise au cours moyen de fr. 54 75 c ^t , pour la somme de	747,769 50	Frais funéraires	3,681 78
Rentes payées	100,491 »	Versements partiels ne produisant pas d'intérêts	588 02
Intérêts des rentes payées.	17,561 75	(ART. 7 de la loi du 8 mai 1850.)	
Frais généraux d'administration. — Différence entre le montant réel des frais de gestion et les prélèvements faits du chef de ces frais sur les recettes depuis le 1 ^{er} mai 1850 jusqu'au 31 décembre 1867	59,959 28	Fonds spécial institué par M. Bisschoffsheim pour encourager la participation à la Caisse générale de retraite, du personnel de la Banque nationale	6,098 69
		Caisse d'épargne, compte spécial. Remboursements partiels à effectuer sur les avances pour frais d'administration	717 07
		Budget des Finances. — Avances reçues de l'État pour frais de premier établissement et d'administration jusqu'au 31 décembre 1865	55,656 95
		Budget économique de la Caisse d'épargne. — Avances faites par cette institution, frais d'administration en 1866 et 1867.	6,282 55
		Fonds de réserve. — Excédant résultant de la balance des comptes d'intérêts.	25,991 50
Fr.	955,784 58	Fr.	955,784 58

NOTE

des versements effectués dans quelques établissements industriels.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE des versements.	TOTAL des SOMMES versées.	31 DÉCEMBRE 1857.	
			NOMBRE des LIVRANTS existants.	TOTAL des SOMMES déposées.
		fr. c.		fr. c.
Papeteries d'Andennes, MM. Godin frères et sœurs. M. Vielvoye, directeur-gérant	1,515	15,427 50	155	20,106 11
Établissement de MM. A. et E. Gilain, à Tirmont	1,418	"	160	25,140 51
Sucrerie de MM. Vinckenbosch et C ^e , à Tirmont	"	"	58	2,145 75
Établissement de MM. Parmentier et Vanhoegaerden, à Gand. M. J.-J. Van Ackere, directeur.	895	10,955 56	224	25,979 85
Filature de M. Dujardin, à Bruges. Directeur M. Dhauw	"	2,517 "	"	"
Charbonnage de Saint-Martin, à Marchiennes. MM. Mellez, directeur; Plichon, chef de bureau	787	4,857 "	"	"
Charbonnage de Bonne-Espérance, à Lambusart. M. Piéard, comptable	298	1,270 80	"	"
Charbonnage de Courcelles-nord. MM. Reul, directeur; Babelaine, comptable	104	1,052 "	"	"
Sociétés des glaces de Sainte-Marie d'Oignies. M. Houtart-Cossée, sénateur, directeur; M. Foucart, comptable.	205	6,485 "	"	"
Verrerie de MM. Fourcalt-Frison et C ^e , à Lodelinsart. (M. Fourcalt).	79	2,112 "	"	"
Verrerie de MM. Bennert et Bivort, à Jumet. M. Deeloper, comptable	56	1,905 15	"	"
Société des moulins à vapeur et brasserie de Marchiennes; M. De-foulon, ensuite M. Charon, directeur	125	1,085 "	"	"
Hauts-fourneaux de Thy-le-Château, M. Blondiau, directeur	62	5,088 "	"	"
Id. de Monceaux sur-Sambre. M. Fontaine, comptable	452	5,758 50	"	"